



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement



1^{ère} Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC1)

Bonn, Allemagne, 18-21 avril 2016

UNEP/CMS/ScC-SC1/Doc. 10.4.2.1

Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)

Document préparé par le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques

Résumé:

Le présent document a été préparé par le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques du Conseil scientifique. Il décrit les progrès accomplis par l'Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins et souligne la pertinence de ces travaux pour la CMS.

Il recommande à la CMS d'entériner les critères relatifs aux AIMM une fois qu'ils seront finalisés par l'Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins et de les intégrer directement dans le Programme de travail sur les réseaux écologiques. Par ailleurs, il recommande aux Parties d'identifier les aires spécifiques dans lesquelles les critères relatifs aux AIMM pourraient être particulièrement utiles et de demander le soutien de l'Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins afin de faire avancer ces approches.

Aires importantes pour les mammifères marins (AIMM)

Document préparé par le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques

1. Les habitats critiques pour les espèces de mammifères marins s'étendent des tropiques aux pôles, des zones estuariennes peu profondes jusqu'en haute mer. Malgré ce large éventail d'habitats, les menaces aux activités vitales des mammifères marins sont souvent très semblables, notamment la pêche commerciale, les activités d'extraction de ressources telles que le pétrole et le gaz ainsi que la navigation commerciale. Leurs répercussions sur les mammifères marins sont la mortalité directe par les prises accessoires, les enchevêtrements, les collisions avec les navires, ainsi que les nuisances sonores et la pollution de l'eau qui portent à la dégradation des habitats. La désignation d'aires marines protégées (AMP) et d'autres mesures de gestion de la conservation basées sur le site sont des outils de conservation pour les mammifères marins, qui se sont avérés efficaces dans plusieurs zones. En outre, considérant que les mammifères marins peuvent être des espèces indicatrices, des espèces « parapluies » et des espèces emblématiques, la protection des mammifères marins basée sur le site peut conduire à une conservation plus large de la biodiversité marine.

2. Globalement, les AMP et le sous-ensemble d'aires protégées pour les mammifères marins (APMM: aires qui incluent la protection des habitats des mammifères marins) sont peu représentés dans les ZEE de la plupart des pays. S'agissant de la haute mer, la planification aux niveaux international et national, jusqu'à récemment, a largement exclu les mammifères marins du débat.

3. Toutefois, la protection des habitats d'une vaste gamme de mammifères marins et de leurs écosystèmes est désormais d'actualité. De 2004 à 2011, le nombre d'aires protégées déclarées pour les baleines et les dauphins a augmenté, passant de 359 à 575 principalement dans les eaux nationales et 175 autres aires sont au stade de proposition. De 2008 à 2014, huit vastes aires (150 000-2 millions de km²) ont été ajoutées à la couverture des AMP strictement protégées avec au moins quelques avantages potentiels pour les mammifères marins. Au niveau mondial, la couverture des AMP représente maintenant 3,4 pour cent de la surface totale des océans, mais les aires strictement protégées ne couvrent que 0,7 pour cent. Il convient de noter que pour la plus grande partie, ces AMP sont largement le fruit de compromis politiques, et coïncident rarement avec les écosystèmes qui soutiennent les populations de mammifères marins. Dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ABNJ), la couverture n'est que de 0,28 pour cent. Néanmoins, l'ouverture de discussions en 2015 sur les ABNJ dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui vise à créer des mécanismes pour mettre en place et renforcer les AMP en haute mer, est un bon signe pour les habitats d'une vaste gamme de mammifères marins.

4. Une nouvelle approche cohérente était nécessaire pour identifier les habitats des mammifères marins à protéger dans les océans du monde entier. L'attention s'est portée sur BirdLife International, avec son outil IBA (zones importantes pour la conservation des oiseaux) qui a stimulé les efforts pour la protection des oiseaux dans les eaux nationales et en haute mer avec le premier atlas des oiseaux marins du monde en 2012 et des séries de données présentées aux réunions sur les EBSA de la CDB et d'autres instances. En octobre 2013, la Commission pour la survie des espèces et la Commission mondiale sur les aires protégées de l'UICN, avec l'assistance du Comité international sur les aires protégées pour les mammifères marins, ont établi l'[Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins](#) (ci-après dénommée « Équipe de travail »).

Adaptant l'approche IBA de BirdLife aux mammifères marins, la première action de l'Équipe de travail a été d'introduire le concept d'aires importantes pour les mammifères marins (AIMM) définies comme « parties distinctes de l'habitat, importantes pour une ou plusieurs espèces de mammifères marins, qui peuvent être délimitées et gérées pour la conservation ».

5. Deux ateliers ont évalué les critères et proposé un futur programme de travail. Identifier les AIMM conduira non seulement à augmenter le nombre d'aires marines protégées et de réseaux d'aires marines protégées, mais aussi à une meilleure planification spatiale marine et permettra de réduire les risques de collisions, les prises accessoires et d'autres menaces et de mieux surveiller les changements climatiques.

6. La CMS a reconnu ces travaux et la valeur des AIMM dans la '[Résolution 11.25: Promouvoir les réseaux écologiques pour répondre aux besoins des espèces migratrices](#)' ainsi que le rôle qu'elles peuvent jouer en coordonnant les mesures de conservation et de gestion dans toutes les aires de répartition des espèces migratrices, contribuant au développement des réseaux écologiques et promouvant la connectivité qui est pleinement conforme au droit de la mer.

Critères et trousse à outils pour les AIMM

7. Les critères applicables pour identifier les AIMM ont été revus par des experts et diffusés pour une vaste consultation publique en 2015. Les critères, maintenant finalisés pour être rendus publics en 2016, ont été simplifiés par souci d'harmonie avec ceux de la CDB pour identifier les aires marines d'importance biologique ou écologique (EBSA) de la CDB ainsi qu'avec la norme de l'UICN pour identifier les zones clés pour la biodiversité (KBA). Ainsi, les AIMM fourniront une méthode standardisée pour évaluer, présenter et utiliser des données sur les mammifères marins qui contribueront largement à la fois au processus EBSA et à l'identification future des KBA; elles permettront de répondre aux besoins des mammifères marins (par exemple, recenser les collisions et d'autres domaines où les mammifères marins sont menacés, répondre aux besoins des réseaux de mammifères marins et fournir des informations sur les mammifères marins basées sur le site pour la planification spatiale marine).

8. Une trousse à outils pour les AIMM sera aussi préparée par l'Équipe de travail pour aider à donner des orientations aux ateliers régionaux envisagés dans le cadre de la mise en œuvre des AIMM dans les océans du monde entier. Cette trousse montrera comment examiner et comparer l'adéquation de l'information disponible provenant de séries de données, de méthodes scientifiques et de connaissances d'experts au moment d'appliquer les critères. Il devrait s'agir d'un document pratique, semblable à la trousse utilisée par BirdLife International pour aider à la sélection des IBA marines. L'Équipe de travail facilite actuellement un certain nombre d'ateliers par une série de conférences internationales pour obtenir les avis d'experts sur l'examen de nombreuses études et techniques actuellement disponibles pour aider à la sélection des AIMM (y compris la modélisation de la répartition des espèces, les méthodes comportementales, le repérage et les analyses génétiques). Les résultats de ces ateliers faciliteront la création de la trousse à outils pour les AIMM en 2016.

La CMS et les AIMM

9. L' « [Annexe à la Résolution 11.25: Recommandations pour faire progresser la conception et la mise en œuvre des réseaux écologiques pour répondre aux besoins des espèces migratrices](#) » indique plusieurs domaines ayant un rapport direct avec les travaux en cours sur les AIMM.

10. Les Parties sont encouragées à considérer l'utilisation d'une combinaison de raccordement « points chauds », servant de tampon, fournissant une capacité « de réserve » en cas de stress et de perturbations écologiques, et dans d'autres cas dispersant les risques sur plusieurs emplacements.

11. Il est demandé en particulier aux Parties d'étudier des options pour obtenir et rendre disponibles des informations synthétisées au niveau mondial sur les besoins spatiaux des espèces migratrices lorsqu'elles se penchent sur les cycles de vie et les voies de migration de ces espèces dans le cadre d'un examen des réseaux écologiques (actions définies dans la [Résolution 10.3](#), paragraphes 7 et 9(i)).

12. Dans le contexte du Plan stratégique 2015-2023 pour les espèces migratrices, la CMS a aussi cherché à examiner la portée des indicateurs utilisés pour l'objectif 10 (pour les mesures de conservation basées sur le site pour les espèces migratrices) afin de faire la lumière en particulier sur les aspects en relation avec les réseaux tels que la représentativité et la connectivité.

Recommandations du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques

13. Le Groupe de travail sur les mammifères aquatiques recommande aux Parties à la CMS ce qui suit:

- a) Entériner les critères relatifs aux AIMM, une fois qu'ils seront finalisés par l'Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins et les intégrer directement dans le programme de travail sur les réseaux écologiques; et
- b) Identifier les aires spécifiques dans lesquelles les critères relatifs aux AIMM pourraient être particulièrement utiles (par exemple, en stimulant la conception et la connectivité des réseaux, en répondant aux menaces de manière plus globale) et demander le soutien de l'Équipe de travail conjointe CSE/CMAP de l'UICN sur les aires protégées pour les mammifères marins afin de faire avancer ces approches.

Action requise:

- i. Prendre note du rapport
- ii. Donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur les mammifères aquatiques.